



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT RIVOAL**

**Séance du vendredi 31 mars 2017**

L'an deux mille dix sept et le trente et un du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Yves Claude GUILLOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2017.

**Etaient présents** : Jacqueline BRONNEC, , Hervé QUERE, Jean Yves JACQ, Annick LOUBOUTIN, Laurent RANNOU, Michel LE SIGNOR, Mickaël TOULLEC, Dominique DUCASSE, Gérard CADIOU.

Excusée : Catherine L'HARIDON

Monsieur Mickaël TOULLEC a été élu secrétaire.

**Objet : Taux D'imposition 2017.**

Le Conseil Municipal appelé à voter les taux d'imposition de 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE

De maintenir les taux suivants :

Soit	Taxe d'habitation :	14,57 %
	Foncier bâti :	19,04%
	Foncier non bâti :	48.38%

Pour copie certifiée conforme au registre  
Le Maire,

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.